

## Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 26 septembre 2022

N° 030-2022

### Conseillers

Nombre en exercice : 19

Nombre de présents : 11

Procurations : 4

Nombre de votants : 15

### Votes

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

### Date de la convocation

20 septembre 2022,

Affichée et publiée le :

20 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : M.KOCIUBA, CAPITAINE, DENIS, GOURNET, LEJEUNE, STIENNE

Mmes EMON, FONTAINE B, JACOB, POUPONNEAU, SIMON

### Absents excusés :

Mme BENYAHIA qui donne pouvoir à Mme FONTAINE B

Mme FONTAINE N. qui donne pouvoir à Mme JACOB

M.LAQUEUE qui donne pouvoir à M.DENIS

M.MAQUIN qui donne pouvoir à M.GOURNET

Absents : Mmes DUBRUNQUEZ, TOUROLLE, M.BRIZION

Absent excusé : M.KRAWIEC

Secrétaire de séance : Mr DENIS

Le procès-verbal de séance du 28 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

### Objet : Vente de parcelle Y183

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que Monsieur et Madame TRENTI Fabrice domiciliés 8 rue Paul Emile VICTOR ont empiété sur 9m2 de terrain appartenant à la commune pour réaliser leur descente de garage et que, d'un commun accord il convient de procéder à une régularisation en leur cédant la parcelle de terrain cadastrée Y183.

Il est proposé d'accepter la vente de ladite parcelle communale cadastrée Y183 au prix symbolique de 1 euro.

Il est précisé que les frais afférents à la transaction sont à la charge de l'acquéreur (géomètre et notaire).

Vu l'avis favorable des commissions finances et travaux réunies le 26 septembre 2022 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

• **APPROUVE** la vente de la parcelle cadastrée Y183 de 9ca, au profit de Monsieur et Madame TRENTI, au prix de **1.00€ (un euro)**.

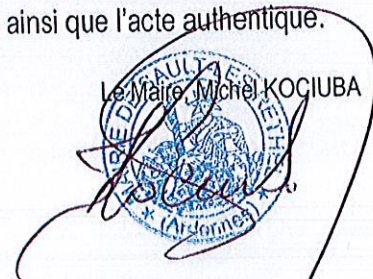
Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

• **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette affaire ainsi que l'acte authentique.

Le secrétaire de séance, Anthony DENIS



Le Maire, Michel KOCIUBA



En séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 30 septembre 2022

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission

en sous-préfecture le 30 septembre 2022

de la publication le 30 septembre 2022

Date de mise en ligne sur le site internet : 30 septembre 2022